

<b>Zeitschrift:</b>	Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz
<b>Band:</b>	38 (1930)
<b>Heft:</b>	7
<b>Artikel:</b>	En faveur de nos populations montagnardes
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-556753">https://doi.org/10.5169/seals-556753</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Le mot d'ordre est de « servir », de soulager la souffrance, où qu'elle soit. Il y a deux ans, la Croix-Rouge de la Jeunesse Genevoise, aidée des Section naissantes de La Chaux-de-Fonds, ayant appris la grande misère des enfants albanais souffrant de la malaria, décida de leur venir en aide. Une souscription fut ouverte et, grâce à la générosité de chacun, on put expédier en Albanie des milliers de tablettes de quinine qui apaisèrent bien des maux.

Il faudrait dire encore d'autres gestes d'entr'aide. Nous ne le pouvons pas, mais ceux qui précèdent suffiront à montrer l'esprit dans lequel travaillent les « juniors ».

Il est enfin une activité à laquelle les sections de Jeunesse ont concédé une large place dans leurs programmes. C'est l'échange de correspondance scolaire qui s'est montrée jusqu'à aujourd'hui le moyen le plus efficace dont disposait la Croix-Rouge dans son œuvre de paix. Par l'échange de lettres ou d'albums enrichis de travaux variés, œuvre des enfants, un vaste réseau d'amitiés s'est tissé autour du monde. Ces correspondances ont ceci de particulier qu'elles s'échangent non plus individuellement mais de groupe à groupe, c'est-à-dire, le plus souvent, de classe à classe. L'expérience a montré que c'est sous cette forme qu'elles présentaient le plus d'intérêts. Les envois sont toujours adressés au Secrétariat national de la Section de Jeunesse qui se charge de les traduire lorsque cela est nécessaire. Les sous-sections suisses seules correspondent

aujourd'hui avec trente-trois pays et près de deux cent cinquante groupes scolaires participent à cet échange.

Si cette activité a rencontré tant de succès auprès des éducateurs, c'est qu'à côté de sa valeur morale elle est en elle-même un précieux instrument de documentation. Il n'est point besoin d'insister ici sur le bénéfice qu'en peut retirer l'école au point de vue de l'enseignement de la géographie, de l'histoire, des sciences naturelles et des langues vivantes. Mais pour nous, sa fin la plus haute reste de créer dans la jeunesse des différents pays un esprit de compréhension mutuelle qui s'oppose à l'esprit de guerre.

Echange de correspondance, mais aussi échange de cadeaux : les délicieuses « Christmas Boxes » dues à la générosité de la Croix-Rouge américaine de la Jeunesse font depuis quatre ans la joie de nos groupements. Ils vont y répondre cette année par un envoi de chocolat. Mentionnons encore les visites de section à section (visite des écoliers milanais à Genève en 1926) et enfin l'échange des revues par lesquelles les juniors apprennent à connaître la vie de leurs camarades des autres pays.

Voilà ce qu'est la Croix-Rouge de la Jeunesse, voilà ce qu'elle a fait chez nous. L'œuvre est encore jeune et il lui reste une longue route à parcourir, mais elle est dès aujourd'hui digne de l'emblème de la Croix-Rouge puisque, ainsi que celle-ci, elle a comme idéal d'améliorer la santé, de prévenir la maladie et d'atténuer la souffrance. (De *Pro Jurentute*, mai 1930.)

## En faveur de nos populations montagnardes.

On sait que la vie est pénible pour nos populations dispersées dans les hameaux et les villages de nos montagnes. Elle est si difficile dans certaines régions que, de

plus en plus, nos montagnards désertent l'altitude, descendent à la plaine et cherchent à trouver du travail dans nos villes. La dépopulation progressive de nos ré-

gions montagneuses est un fait certain, constaté et regrettable. Nous pourrions citer telles vallées alpestres jadis bien peuplées et bien cultivées qui ont aujourd'hui un aspect presque désertique parce que la population y a diminué de 50 pour cent, que la main-d'œuvre y est rare — partant insuffisante — et qu'une partie des habitations tombent en ruines. Le terrain cultivé par les générations précédentes est en friche; les champs sont devenus plus rares, les cultures sont moins bien entretenues; l'aspect en est parfois désolant.

Evidemment, la vie est particulièrement dure là-haut parce que les ressources sont très limitées, de sorte que, pour bien des montagnards, c'est la gêne qui les pousse à chercher le pain quotidien dans des régions plus clémentes.

Depuis plusieurs années, les pouvoirs publics, les autorités fédérales et plusieurs cantons intéressés se sont émus de cette situation précaire; aussi ont-ils décidé de rechercher les meilleurs moyens de venir en aide aux montagnards.

A côté de mesures générales, telles que la diminution des impôts, des prestations moins importantes pour l'assurance-vieillesse, etc., certains cantons ont cherché à augmenter le gain de ces populations montagnardes par l'introduction de métiers ou de professions accessoires diverses permettant aux habitants des vallées les plus reculées de compléter leurs ressources par une activité intéressante et rémunératrice. Parmi ces travaux qui peuvent être exécutés pendant les longs mois d'hiver, il y a lieu de signaler surtout le tissage, le tricotage à la machine, la broderie, la boissellerie, la vannerie et le tournage sur bois.

Dans les vallées alpestres du canton de Vaud, l'organisation de cours sur les branches que nous venons d'énumérer a

été confiée au Département de l'Agriculture. Il a été nécessaire tout d'abord de renseigner les populations intéressées sur le genre et les modalités de l'enseignement qui leur était destiné. Cela fut fait par voie d'annonces dans les journaux et par des avis personnels remis par les communes des Alpes. Une fois les inscriptions réunies, il a fallu grouper les élèves dans un certain nombre de villages, en tenant compte de l'apprentissage désiré, et ce ne fut pas toujours aisé.

Pour obtenir des résultats tangibles, c'est-à-dire pour permettre aux intéressés de continuer utilement la pratique du métier une fois le cours terminé, on a imposé aux participants deux conditions essentielles: tout d'abord 8 heures de travail par jour, pendant quatre à huit semaines suivant les cours; puis l'obligation d'acheter, à la fin du cours, l'outillage qui leur a été confié. Pour faciliter cette acquisition, l'Etat a fait lui-même l'achat du matériel que les participants aux cours lui rachèteront par annuités pendant une période de 5 ans au maximum. Afin de faciliter d'autre part cet amortissement, l'Etat a pris à sa charge le tiers de la valeur du matériel le plus coûteux, soit métiers à tisser, machines à tricoter, tours à bois et établis.

Grâce à une subvention de la Confédération, l'Etat de Vaud a pris à sa charge l'achat de tout le matériel technique nécessaire, les matières premières indispensables et les salaires des maîtres professionnels. Les communes, par contre, se sont chargées de procurer les locaux de travail et de payer les frais de logement et de pension du personnel enseignant.

C'est ainsi qu'au cours de l'hiver dernier des cours pour métiers domestiques ont pu être organisés dans neuf localités des Alpes vaudoises; ces cours ont été suivis avec assiduité par cent élèves, sous

la conduite de maîtres d'état, de moniteurs et de monitrices qualifiés. Il y a eu deux cours de tissage à l'Etivaz et aux Plans sur Bex; dans cette dernière localité, un cours de vannerie a en outre réuni 14 personnes. Un cours de tournage sur bois a eu lieu à Frenières; les cours de tricotage ont réuni 13 participants à Gryon et 12 à Vers-l'Eglise (Vallée des Ormonts). Un cours de charronnage a été donné à 10 élèves de la région des Avants. La boissellerie a été enseignée à Château-d'Oex, et la fabrication de rateaux aux Diablerets.

Cette initiative, si intéressante et si nécessaire pour engager les gens de nos montagnes à rester dans leur petite patrie, semble avoir été tout à fait concluante. Le premier pas est fait, non seulement dans le canton de Vaud, mais aussi dans plusieurs vallées alpestres de la Suisse allemande et italienne, où l'implantation de la petite industrie à domicile a été tentée avec succès. Partout, et pour éviter la concurrence avec les fabriques du pays, on a cherché à fabriquer des objets habituellement importés de l'étranger ou des

spécialités locales, des modèles de chez nous, ayant un cachet particulier.

En achetant ces produits, notre population contribuera à la réalisation d'une œuvre d'entraide nationale et aidera aux habitants de nos montagnes à surmonter des difficultés économiques et sociales qui, ces dernières années, sont devenues très sérieuses.

Grâce à d'autres interventions prévues (cours d'hiver, bibliothèques circulantes, conférences diverses, exercices de soins aux blessés et aux malades, cours du soir, coopératives pour l'achat de semences et de matériel agricole, installations modèles d'alpages, etc.), il y a lieu d'espérer que la dépopulation de nos régions alpestres va être enrayer et qu'une ère de prospérité se dessinera en faveur de nos montagnards peu privilégiés sous tant de rapports.

Les lecteurs de « La Croix-Rouge », maintenant avertis, voudront certainement collaborer à cette œuvre d'entraide et devenir des acheteurs à l'occasion; c'est dans ce but que nous avons écrit ces lignes.

D<sup>r</sup> M<sup>l</sup>.

## Zur Durchführung der « Déclaration de Genève ».

Von Dr. Ruth Weiland,  
Mitarbeiterin des Deutschen Roten Kreuzes.

Im Februar 1923 wurde von der Internationalen Vereinigung für Kinderhilfe (Union Internationale de Secours aux Enfants) in Genf die « Déclaration de Genève » proklamiert. Sie fordert alle Männer und Frauen auf, für die Anerkennung und Verwirklichung gewisser Grundrechte des Kindes einzutreten, ohne Unterschiede nach Rasse, Nationalität und Glaubensbekenntnis zu machen. Das setzt ein generelles Verantwortungsgefühl der Gesellschaft gegenüber jedem hilfsbedürftigen Kinde als solchem voraus. In

unserer politisch noch so stark zerissen Zeit war die Aufstellung derartiger Forderungen nur in der neutralen Schweiz und unter dem Protektorat des Internationalen Roten Kreuzes möglich. Die Notwendigkeit schneller Hilfe bei katastrophalen Notständen hatte bei Beginn der russischen Hungersnot spontan zur Gründung der Internationalen Vereinigung für Kinderhilfe geführt, der sich inzwischen über 30 Komitees in den verschiedenen Ländern angeschlossen haben. Die Wirkung der U. I. S. E. war eine doppelte. Systematische